

Communiqué

Extraits de la séance CODEP du 18 mai 2021

A l'intention du corps enseignant primaire

Utilisation et gestion des moyens en début d'année scolaire

Le SEN rappelle que les enseignants qui donnent des leçons d'appui sont disponibles en fin d'année scolaire car la prise en charge des élèves doit leur permettre de travailler en classe de manière autonome. De manière générale, l'accompagnement est consacré à combler des difficultés passagères et ne doit pas dépasser trois mois. Les enseignants sont alors disponibles pour intervenir dans les classes lors d'activités particulières qui nécessitent une organisation différente.

De même, à la rentrée scolaire, les mesures d'appui ne débutent pas avant deux ou trois semaines. Il est donc recommandé que les enseignants qui donnent ces leçons puissent se mettre à disposition des classes de 1P-2P parce que la période de la rentrée scolaire est primordiale pour assurer un bon démarrage de l'année. En 3P, ils peuvent apporter une aide profitable à l'ensemble des élèves de ces classes pour leur permettre d'entrer de la meilleure manière possible dans les apprentissages de la deuxième partie du cycle 1 (aide à l'organisation, résolution rapide de difficultés passagères, appui dispensé à de petits groupes au sein de la classe).

Service de l'enseignement – 8 juin 2021

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.